

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 31/2021

Mise à jour, migration et remplacement des différents outils liés à la cybersécurité et à la cyberadministration de la Commune

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité ci-dessus, s'est réunie le mardi 16 novembre 2021 à 20h30 à la salle de du conseil communal de Château-d'Oex

Elle était composée de Mmes Sophie Combremont, Nancy Chamorel et Maureen Tille ainsi que de MM. Raymond Vuadens (1^{er} membre) et Alexandre Mollien (rapporteur).

La délégation municipale était composée de MM. Maximilien Stauber et François Jaquillard, Municipaux ainsi que de M. Jean-Michel Chapalay, Boursier communal.

M. Chapalay aborde "point par point" les différents domaines dans lesquels l'investissement est prévu. Il nous rappelle que la commune de Château-d'Oex a déjà été victime d'un rançongiciel qui n'avait heureusement pas abouti. Cela montre bien à quel point les mesures de protections ne doivent pas être prises à la légère.

Mise à jour du Harware:

La commission formule les questions suivantes

Q De quand date l'équipement actuel qui doit être remplacé ?

R Le matériel actuel date de 2015, il a déjà bien fait son temps.

Q Est-il prévu l'installation de stations de travail partagées afin de favoriser la collaboration polyvalente au sein des employés ainsi que le télétravail ?

R C'est le cas puisque la majorité des postes bénéficient d'accès à distance (sécurisée par une authentification à deux facteurs). Cependant, certains postes de l'accueil par exemple doivent rester fixes.

Migration de la solution communal.ch en version 2021

M. Chapalay informe que les mises à jour des systèmes deviennent obligatoires ne serait-ce que pour assurer le support technique lors de dérangements. La solution communal.ch intègre à la fois le logiciel nécessaire au contrôle des habitants (NEST) et à la gestion de la comptabilité (ABACUS). Il tient encore à préciser que ces migrations sont actuellement mandatées auprès d'une société informatique externe mais qu'à terme il serait envisagé de pouvoir mandater une entreprise de la région.

Q A quelle fréquence faut-il prévoir les mises à jour et quel est le budget annuel de ces dernières ?

R Il faut compter une mise à jour tous les deux ans pour le prix d'environ 20'000.- qui sont portées au budget annuellement.

Impression de la facturation et mise sous pli

Concernant la solution de l'outsourcing, la commission demande confirmation que le prix annoncé de 0.482 CHF par envoi ne prend pas en compte l'affranchissement de l'enveloppe. La municipalité confirme.

La commission formule encore une question au sujet d'un potentiel retour sur investissement:

Q Cette machine est-elle à disposition du public ? Serait-ce un moyen de la rentabiliser à l'avenir.

R *Les enveloppes standards ne fonctionnent pas avec cette machine il n'est donc pas aisé de la louer sauf à d'autre commune qui se fournirait de ce type d'enveloppe mais la demande n'est pas fréquente.*

Mise en place de la facturation pour l'eau potable

Pour la commission, le fonctionnement mis en place entre la confrérie des eaux et la commune semble pour le moins assez complexe de prime abord. Cependant la municipalité assure que cet arrangement est favorable pour la commune car la confrérie se chargera, en plus de la pose des compteurs, de tous les relevé. Le travail de la commune se situera donc uniquement sur l'adaptation du processus administratif.

Audit de sécurité

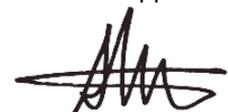
La commission s'interroge sur le prix qui semble peu élevé pour assurer une formation et un suivi à long terme même après l'obtention du label. La délégation municipale informe que cet audit est uniquement un test grandeur nature afin d'assurer le bon comportement des employés communaux lors d'une attaque de logiciel malveillant. En plus de l'obtention du label, la commune recevra une feuille de route sur les comportements à adapter en cas de problème et pourra alors mettre en place la formation continue des employés à l'interne.

Conclusion

La commission n'ayant plus de question particulière. Elle remercie la délégation municipale pour la clarté des explications et procède au vote.

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, à adopter le préavis no 31/2021 tel que présenté.

Le rapporteur



Alexandre Mollien
Château-d'Œx, le 25 novembre 2021